

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 9 mars 2020

Convocation du : 24 février 2020

Objet : Acquisition et requalification foncière et immobilière Clos d'Oriol

L'an deux mille vingt, le neuf mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président, assisté de Mme Françoise Pinet, secrétaire.

Etaient présents : J-M. Bernard, J. Francou, F. Pinet, S. Simion, A. Froget, M. Barthelemy, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF.Contoz, F. Galmiche, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Excusés : JP Bellet, T. Fodera, R. Aquino, T. Gau, J-P. Artigues, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Thierry Gau absent a donné pouvoir à Maurice Chautant
Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont

Monsieur le Président présente le dossier :

Depuis la relocalisation de l'entreprise CGR à la ZA du Plat, leurs anciens bâtiments situés à Veynes au Clot d'Oriol sont vacants. Mr Jean-Michel GARCIN est propriétaire (SCI). L'ensemble à la vente pour 200 000 € est constitué de :

- Deux parcelles pour une assiette foncière de 17 500 m2
- Un bâtiment artisanal/Industriel de 2 020 m2 de plancher
- Un bâtiment « Pavillon » isolé de 130 m2 sur 2 niveaux.

L'ensemble foncier et immobilier est sain dans sa structure gros œuvre. De simples travaux de second œuvre pour remodeler les espaces et de traitement des façades sont à prévoir. Le terrain est constructible avec du foncier disponible.

Situé en entrée de ville, l'accessibilité du lieu est assurée. La requalification de l'ensemble permettrait de gagner en qualité paysagère et en intégration urbaine. Cela concourt à une démarche de consommation foncière raisonnée en privilégiant la réutilisation d'espace si la création de nouvelles surfaces économiques n'est pas nécessaire.

4 destinations sont envisagées pour occuper les lieux :

Relocalisation Services techniques CCBBD	Plateforme Technologique 3D Technopolis	Ressourcerie	Ateliers artisanaux et/ou alimentaires
200 m2	300 m2	700 m2	900 m2
2 100 m2			

Le cout d'acquisition de l'ensemble est de 200 000 € HT et hors frais.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes		
Acquisition bâtiment	200 000 €	Aide Région Sud acquisition	30%	65 250 €
Frais d'acquisition	17 500 €	Aide Etat DETR acquisition	20%	43 500 €
Requalification	400 000 €	CCBD Services Tech	5%	45 000 €
		Plateforme Technopolis	7%	80 000 €
		Réserve potentielle locaux économiques	17%	162 000 €
		Ressourcerie	21%	221 750 €
Total	617 500 €		100%	617 500 €

A l'issu de la discussion, le Président soumet aux voix l'autorisation :

- Engager les démarche et signatures d'actes nécessaires aux demandes de financements pour l'acquisition et la requalification
- Engager toutes les démarches et signatures d'acquisition.
- Engager tous les travaux nécessaires à la requalification des espaces.

votants : 33 dont 3 pouvoirs	pour : 33	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20200309-De33_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2020

Affichage : 17/03/2020

Le Président

Jean-Marie Bernard

